

## Quels sont les différents modes de règlement possibles ?

### Simplifiez-vous la vie !

#### Optez pour le prélèvement automatique !

- vous rendre sur la 1<sup>ère</sup> page du portail
- au bas de la 1<sup>ère</sup> page, sélectionnez **Demandez à payer par prélèvement**
- vous pourrez alors télécharger une autorisation de prélèvement automatique
- nous vous remercions de la compléter, la dater, la signer et de nous la renvoyer par retour **accompagnée de votre RIB** afin que nous la remettions à notre organisme bancaire
- vous pourrez revenir sur le portail après un délai administratif de 10 jours

OU

#### Effectuez un virement bancaire :

- vous rendre sur la 1<sup>ère</sup> page du portail
- au bas de cette page, sélectionnez l'icône **Bordereau bancaire**
- cet espace vous permettra d'accéder à notre RIB

OU

#### Cliquez en ligne pour le règlement de vos cotisations par carte bancaire



Toujours disponible pour vous orienter :

l'Assistance Téléphonique

**02 47 05 30 43**

du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 13h à 17h



**Connectez-vous pour la mise à jour annuelle de vos informations et cotisations**

Un accès 24h/24 et 7j/7  
protégé et sécurisé

Une navigation simple, rapide et conviviale

Une Assistance Téléphonique  
disponible du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 13h à 17h  
**02 47 05 30 43**

**SIPST**

Prévention et Santé au Travail

[www.sipst-tours.fr](http://www.sipst-tours.fr)



SERVICE INTERENTREPRISES DE PRÉVENTION  
ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

83-85 rue Blaise Pascal - BP 63855 - 37038 TOURS Cedex 6

Tél : 02 47 05 06 76 - Fax : 02 47 64 05 90

Association Loi 1901 n° 2391 - SIREN 775 341 373 - APE 8621Z

N° Intracommunautaire FR 21 775 341 373 - Photos : Imagine/Fotolia - Ed. 01/17

**SIPST**

Prévention et Santé au Travail

**Bienvenue sur votre espace adhérent**

1

Connectez-vous sur le site  
[www.sipst-tours.fr](http://www.sipst-tours.fr)

2

cliquez sur le lien

[> Portail Adhérent](#)

3

Une fois sur le portail, identifiez-vous à l'aide :

**Identifiant**

**Mot de passe**

**Se connecter**

– de votre **identifiant**

– de votre **mot de passe**  
(informations indiquées sur le courrier joint)

Une Assistance Téléphonique  
disponible du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 13h à 17h  
**02 47 05 30 43**

## Votre 1<sup>ère</sup> connexion au portail... pour une mise à jour annuelle de vos informations

1

lors de votre connexion, vous avez accès à l'icône "déclaration en ligne"

**DÉCLARATION EN LIGNE**

2

puis cliquez sur "saisir la déclaration" :

**Saisir la déclaration**

...en 6 étapes

1

**VOS ÉLÉMENTS ADMINISTRATIFS**

Mise à jour de vos coordonnées.

2

**VOS SALARIÉS**

Mise à jour de votre liste du personnel.

3

**CALCUL DE VOTRE COTISATION**

Calcul automatique de votre cotisation annuelle.

4

**VOTRE PAIEMENT**

Choix de votre mode de règlement (prélèvement, virement ou carte bleue).

5

**VALIDATION**

Validation OBLIGATOIRE de votre déclaration.

6

**INTEGRATION**

Intégration de vos données dans notre système dans les 24 heures suivant votre saisie.

## Votre 2<sup>ème</sup> connexion au portail... pour un accès illimité à votre compte

A partir de votre 2<sup>ème</sup> connexion, l'ensemble des rubriques du portail vous est accessible à tout moment.

...en 7 rubriques



**VOTRE ENTREPRISE**

Mettre à jour vos coordonnées.



**VOS SALARIÉS**

Consulter, mettre à jour votre liste du personnel (modification des effectifs : entrées, sorties...).



**VOS RENDEZ-VOUS**

Consulter vos rendez-vous programmés (liste des RDV planifiés, réalisés, absences).



**NOS ACTIONS**

Consulter l'activité clinique.



**VOTRE ESPACE FINANCIER**

Consulter la liste des factures ainsi que l'échéancier de l'année en cours.



**VOS CONTACTS**

Obtenir les coordonnées de vos interlocuteurs privilégiés au sein de SIPST (médecin du travail, secrétariat médical et administratif) ainsi que l'adresse de votre centre de visite et de votre centre de rattachement.



**DOCUMENTATION**

Consulter les documents de prévention, les textes de loi relatifs à la santé au travail, les statuts et le règlement intérieur de SIPST, les tarifs...